



REGLEMENT INTERIEUR DE LA PENSION POUR CHIEN

La pension canine est déclarée en préfecture de l'Aisne et de Seine et Marne agréée par les services vétérinaires.

Le centre canin de BOURESCHES (02) et VAUX LE PENIL (77) sont ouverts au public tous les jours sauf le dimanche et jours fériés de 8h30 à 12h et 14h30 à 18h. Les arrivées et départs devront ce faire durant ces plages horaires sur rendez-vous.

Le jour d'arrivée à la pension canine est toujours facturé quelle que soit l'heure d'arrivée. La durée du séjour de votre chien se calcule par nuitée passée à la pension. Le jour du départ est gratuit si le départ a lieu entre 8h30 et 12h, au-delà un supplément vous sera facturé.

1 / Ne sont admis que les **chiens identifiés** (tatouage ou puce) **et vaccinés** comme suit : maladie de carré, hépatite, parvovirose, leptospirose et toux du chenil. **Un traitement antipuces & tiques** est préconisé avant l'entrée de l'animal dans nos locaux.

Par arrêté ministériel ; le vaccin contre la Toux de chenil est obligatoire pour tout séjour en pension.

Les documents à fournir à l'arrivée sont le **carnet de santé du chien** ainsi que sa **carte d'identification**. Sans ces documents, l'accueil de votre compagnon sera automatiquement refusé et les arrhes non remboursés.

2 / **Les chiens de catégorie 1 et 2 sont acceptés également les chiens de securite.**

Les femelles en chaleur pourront être acceptées sous réserve de compatibilité avec les autres pensionnaires. Nous vous demandons la date des dernières chaleurs. Si la date est erronée et que les chaleurs devaient débiter pendant son séjour, elle serait isolée. Nous déclinons également toute responsabilité en cas de chaleurs silencieuses et de saillie accidentelle. Si les chaleurs sont prévues durant sa période de séjour, il faudra dans ce cas nous le signaler afin que nous y soyons très attentifs dès le début des chaleurs. Les sorties de votre chienne se feront dans un parc isolé des mâles. Vous pouvez également consulter votre vétérinaire pour décaler les chaleurs.

L'intervention de notre vétérinaire, si elle s'avérait nécessaire, reste à la charge du propriétaire sauf si le praticien mettait en cause notre négligence.

Vous autorisez le Responsable de la pension, à prendre toutes les dispositions requises en cas d'urgence et lui donnez la permission d'accepter toute intervention médicale.

3 / **Suivi médical : en cas de maladie de votre compagnon durant son séjour**, le propriétaire nous donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés utiles par notre vétérinaire. Les frais issus de ces soins seront à votre charge. Si un traitement doit être assuré, le vétérinaire de votre animal sera de préférence consulté.

4 / **En cas de décès du chien**, il sera procédé à une autopsie afin d'en déterminer la cause. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, cela à votre charge.



5 / Chaque propriétaire nous indiquera un numéro de téléphone afin d'avoir la possibilité de vous **contacter en cas de besoin.**

Votre responsabilité civile est engagée pour les dommages éventuels causés par votre chien pendant le séjour sauf faute grave imputable à la pension canine de BOURESCHES ou de VAUX LE PENIL.

6 / Nous distribuons une **alimentation haut de gamme Royal Canin..** Si votre chien suit un régime spécial, apportez la quantité nécessaire à la durée de son séjour. Cependant, du fait du stockage et de la manutention supplémentaire, il ne sera pas pratiqué de réduction.

7 / Le chien qui nous est confié doit être repris par la personne qui nous l'a amené pour des raisons de sécurité. Si une autre personne devait se présenter à votre place, nous vous demandons de nous le signaler le jour de l'arrivée, ou si cela n'était pas prévu à ce moment -là, qu'elle vienne impérativement avec sa pièce d'identité et un justificatif dûment signé de votre part.

8 / La durée du séjour de votre chien étant planifiée à l'avance, nous vous remercions de nous contacter dès que possible en cas de prolongement.

Tout propriétaire n'ayant pas donné signe de vie 8 jours après le jour prévu de retour se verra poursuivi pour abandon et toutes les mesures seront prises en ce sens.

Les places de la pension canine de BOURESCHES et de VAUX LE PENIL étant limitées, il est conseillé de réserver le séjour de votre chien dès que possible, surtout en période de vacances scolaires.

9 / **Facturation** : Toute journée supplémentaire sera facturée, toutes les journées réservées sont dues. En cas de retour prématuré, il n'y aura pas de remboursement. En cas d'annulation d'une réservation, les arrhes ne seront pas remboursées. Tout frais supplémentaire sera acquitté à la sortie du pensionnaire.

Vous trouverez ci-dessous un **formulaire de réservation** qui une fois complété pourra nous être envoyé accompagné d'un **acompte correspondant à 50 % du montant du séjour et à renvoyer le tout à l'adresse suivant : HM CYNOPHILE - LE CHAMPS DU TRIANGLE - 02400 BOURESCHES**. Le solde sera à régler à l'arrivée de votre animal. Nous vous demandons toutefois de nous contacter par e-mail : pav@hmcynophile.com ou portable : 06 74 29 66 62 afin de s'assurer de la disponibilité sur la période et la formule choisie.

Vous trouverez également une **fiche individuelle de renseignement (1 par animal)** qui nous permettra de connaître les habitudes et les besoins de votre compagnon. Elle est en ligne afin de vous permettre de la remplir au calme chez vous sans le stress du départ en vacances.